

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 7

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



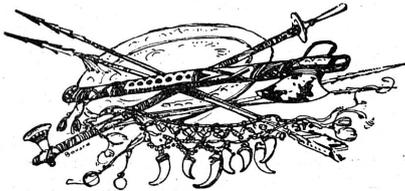
Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



ARMOIRIES COMMUNALES

Le Conteur va publier une nouvelle série d'armoiries communales. Comme introduction à ces articles, nous donnons les lignes ci-dessous, extraites du numéro 12 du journal *Le Nord Vaudois*, elles sont signées: R. Lebrun.

Il est d'étranges retours dans les affaires de ce monde. Lors de la Révolution vaudoise, les nouveaux maîtres des communes avaient en général donné l'ordre péremptoire de faire disparaître les armoiries de nos seigneurs plus ou moins féodaux. L'autre jour, le propriétaire d'un manoir du Gros de Vaud nous donnait à lire un billet du commissaire Dufour, de Goumoëns-la-Ville, billet enjoignant d'enlever sans délai tous les blasons des ci-devant nobles de ces lieux, tant à l'intérieur du temple que dehors sur les murailles du castel.

Ainsi fut fait! Croix de Savoie, coquilles des croisades, tout fut gratté ou démolé. Pendant plus d'un siècle, cent-vingt-quatre ans durant, les yeux l'imagination, la pensée aussi furent sevrés du spectacle d'un passé évidemment peu regrettable et dont les chants nouveaux eux-mêmes « chassaient l'importun souvenir ». O modération vaudoise, tu ne veux point qu'on dise « affreux » un « haïssable » passé, tu tiens au très raisonnable « importun ». L'ours de Berne n'est pour le Vaudois qu'une ennuyeuse mouche du coche cantonal de 1803, coche où du reste nos pères ont aussi tenu à placer un blason plutôt souriant, frais, vierge de sang!

Tout cela donne à comprendre la facilité, la bonhomie avec lesquelles nos architectes officiels et décorateurs de temples font accepter le retour sur vitrail, sur panneaux de galerie, des écus de familles nobles dont l'histoire particulière se mêlait à l'histoire locale d'une manière tout intime.

Ainsi à Goumoëns-la-Ville, on peut voir quatre reproductions d'armoiries bien alignées sur estrade sacrée et qui semblent vraiment s'avancer, sautant la présente génération assise, bien en ordre dans la nef restaurée.

A vrai dire, trois seulement de ces blasons rappellent des familles seigneuriales: les « de Haller » pour le passé de Goumoëns-le-Jux, les « de Goumoëns » pour les annales de Goumoëns-la-Ville, et les « Montfaucon » pour l'histoire d'Eclagnens. La commune de Goumoëns-la-Ville figure en bon droit sur cette ligne héraldique; ses armes existaient déjà au dix-huitième siècle. Une « ville » à son écu, c'est évident!

Au reste, voici qu'Eclagnens se veut accorder aussi des armes communales et va joyeusement arborer l'écu des Montfaucon, seigneur du dit Eclagnens, bien avant les « de Haller » que peut-être Goumoëns-le-Jux priera, puisque la famille vit

encore, de lui laisser adopter leur blason. C'est affaire d'arrangement avec la Commission héraldique vaudoise.

Dans beaucoup, dans la plupart des cas de cette espèce, les armoiries exhumées de quelque parchemin ou d'un porche oublié de manoir plus qu'abandonné, sont aisément reprises avec une légère modification comme celle qu'opéra la commune de Champvent ou de Pailly ou de Belmont sur Yverdon.

Lorsque, comme Châteaubriand revenu à Véro-ne, en 1833, l'on peut s'écrier: « Monsieur de Serre? Mort! Monsieur d'Aspremont? Mort! le pape Pie VII? Mort! » Bref, quand la commune peut constater la disparition définitive des seigneurs, alors les armes, souvent très belles, sont brièvement reprises... sans droits de mutation.

Pendant que le Grand Conseil ne s'inquiète pas de cette source inattendue de revenus, il faut que nos édiles, et nos sculpteurs de fontaines, se hâtent d'orner avec art leurs actes officiels ou leurs œuvres monumentales.

* * *

Puisque nous sommes à Goumoëns-la-Ville, disons le plaisir que nous a procuré récemment le châtelain de ces lieux en accordant une salle du manoir pour une séance avec projections lumineuses sur « La Savoie du temps de l'Escalade ». Pays et gens savoyards sont aujourd'hui dans notre zone d'observations même politiques. Le conférencier de Goumoëns nous a si bien pomené en terres translémaniques, en Chablais, et Faucigny, en Genevois, en Maurienne encore, que nos lectures ultérieures sur la question des zones en prennent dès maintenant une signification plus précise.

Sans doute, c'est au siècle de l'Escalade que nos esprits étaient invités à se transporter par les yeux et par la pensée. Mais les relations entre la Savoie et Genève apparemment à leur tour lorsqu'à la fin de la causerie, les tours de St-Pierre, l'extension caractéristique caractéristique de la cité des Nations surgirent sur l'écran, succédant aux paysages de l'actuelle province ou mieux des deux départements français dont nous aurons à discuter, sinon à trancher la destinée économique et même morale.



LÉ VILHIÈ ET LÉ NOVALLE MÉZOURÉ

Air de Rouez tambours.

Lé consèliers, dé cliadé que va pé Berna
Du on par d'an l'avant grant couson
Que n'aussant pas fauta dé n'lanterna
Po gouverna et mena lé canbn.
« Pourrou fraré, que fein no ce ?
Quo laò pridzai, on estajé;
No faut miquemaquà la Suisse bis
Et revesa, sarai pas diè! »

Et du adan dein toté laò tenablié
L'ant dègrussi on bocon daò canton.
L'ant jé dâi loi, ma lé pllie misérablié
Sé sant neyé dein lo réfèrandon.
Mimameint su lé zallumetté
L'ant décida on Arrété
L'ant démolé le zépoletté bis
Et ne sé pas que n'ant pas jé.

Sé sant mèclià dé tzandzi lé mèzouré.
Po cein l'ant de: « Po lou bin d'aò paï
Tzi lé Prussiens n'ein dza bin praò dé tzoués,
No faut allà queri oquie à Paris! »
Et lai sant zu queri lo mètre
Po déboca lo villio pi!
Cein l'est-te bon? lo faut bein cràiré bis
Puisque lé diant que cein va mi!

Mâ oreindra, quié vant jéré lé fenné,
Ka po aunà, lou bré ne vaut pliiè reïn.
Et po téza, lé tsamp, lé bou, lé vegné,
Adieu la poussa! l'est l'are dé terrain.
Quein miquemaque et quien grabudzo
Qu l'ant jé ti cliadé consèlié
L'est quazu pi que lo deludzo bis
Ka pe nion cé on ne vâi bé.

Et lé gros mât dé cinq et dix livré,
Et lé petit: l'est po lo villio jé.
Ka po pésa lé caion et le vivré,
Lo fein, la paille, et la lanna et lo couai,
le faut tsandzi lé z'ébalancé
Et lé gros paï que sant pertot.
L'oncé s'einva pé la metzance bis
Et l'on no baille lo kilô.

Mâ n'é pas tot! Nouré pourré quartetté
Lè demi pot, tot cein va au rebu.
No sein fotu, ka sein cliadé petsouletté
Coumeint savai quant l'é qu'on a praò bu.
Tzacon savà po son thoraxe
Diéro fallià po sa saiti
Ora po garni sa carcasse bis
Faut lo litre et lé doà déci.

Portà-vo bin, pi, taisé, poucé, oncé,
Pot, quartéron, auné, moulo, tieintaux,
Copé, setai! Lo boun'an vo z'infoncé
Allà gaillà muri pé l'hépetaux.
Ora veni! cliadé novis titrés
Grammé, déci, déca, hecto,
Mètre, kilo! Vive lo litre bis
Pisque tint mé que demi pot.

C. C. Dénéreaz.

Les gaités de l'annonce. — Un marchand de vins a fait insérer l'annonce que voici:

« Vins à l'emporter, « garantis naturels » et vendus « au prix de fabrique ».

Délicieux, n'est-ce pas, et authentique.

Rencontre. — Un citoyen, en blouse bleue, s'approche, la main tendue, d'un de nos plus sympathiques conseillers d'Etat.

Après le serrement de main, M. le conseiller harsarde:

— Mais, Monsieur, je n'ai pas le plaisir de vous connaître.

— Moi non plus, Monsieur, mais il me semble que c'est vous qui avez parlé le premier du phylloxéra.